



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2021 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO.

Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 14 juin 2021.
- Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Les principaux risques et les principales incertitudes sont abordés dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent au contrôle de la CVMO et sont difficiles à prévoir. Les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- À moins d'indication contraire, le renvoi à une année se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars.
- Les notes afférentes aux états financiers désignent les notes afférentes aux états financiers de 2021 de la CVMO.
- Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices actuel et précédent ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la note 2 *Base de présentation*, la note 3 *Principales méthodes comptables* et la note 21 *Prises de position comptables*.
- Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.

À propos de la CVMO

Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Elle est une société d'État indépendante autofinancée de la province de l'Ontario. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières (Ontario)*, de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises (Ontario)* et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché. Elle est responsable devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

LA CVMO exerce ses activités sous la direction des membres de la Commission. Les membres exercent trois fonctions distinctes à l'appui du mandat de la CVMO – élaborer des politiques et des règles, siéger au sein du conseil d'administration et arbitrer les instances administratives. Dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règles, les membres de la Commission approuvent et supervisent la mise en œuvre des initiatives et des priorités réglementaires. À titre d'administrateurs du conseil, ils supervisent la gestion des affaires financières et opérationnelles de la CVMO. À titre d'arbitres, les membres (à l'exception du président et chef de la direction qui ne statue pas) agissent indépendamment de leurs autres rôles pour présider les instances administratives introduites devant le Tribunal de la CVMO – le tribunal

administratif qui a reçu le pouvoir de tenir des audiences en vertu du droit ontarien des valeurs mobilières et des contrats à terme sur marchandises.

La CVMO supervise les activités des marchés, des organismes d'autoréglementation (OAR), des agences de compensation et des fonds de protection des épargnants de l'Ontario. Elle travaille afin de réglementer les participants au marché, y compris : les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et des produits dérivés, les sociétés qui offrent des conseils en matière de placement en Ontario et les entreprises qui recueillent des capitaux en Ontario. Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités

de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, inappropriées ou frauduleuses; favoriser des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels et la confiance dans les marchés financiers; favoriser la formation de capital; et contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Objectifs

1. Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario
2. Réduire le fardeau réglementaire
3. Faciliter l'innovation financière
4. Renforcer la base de notre organisation

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de la CVMO, veuillez consulter son énoncé de priorités à l'adresse www.osc.ca/fr.

À propos des droits de la CVMO

La CVMO est financée par les droits versés par les participants au marché et elle en réévalue généralement les taux tous les trois ans. Notre structure tarifaire est conçue de manière à recouvrer les coûts et est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO, *Droits*, et la Règle 13-503 de la CVMO, *Droits (Loi sur les contrats à terme sur marchandises) (règles tarifaires)*. Au moment de la réévaluation des droits, la CVMO tient

compte de l'excédent existant, du niveau projeté des produits et des charges, des dépenses en immobilisations et du niveau de liquidités requis pour financer les activités pendant les replis des marchés. En 2020, elle a effectué une analyse des droits, mais de nombreuses hypothèses sous-jacentes ont depuis changé à la lumière de la COVID-19. Elle prévoit réévaluer les modifications de la règle relative aux droits, y compris

les droits, une fois que les conditions du marché se seront stabilisées et que les directives concernant l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (groupe de travail) du gouvernement de l'Ontario est élaborée.

On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités particulières des participants au marché. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les produits d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites. Les autres participants au marché se voient imposer des droits de participation en fonction de leur part de marché ou d'un taux fixe. Le fondement du calcul des droits de participation est sur l'exercice le plus récent des participants au marché. Le moment de la constatation des produits au titre des droits de participation a une incidence sur les flux de trésorerie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Liquidités et situation financière.

On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, ainsi que des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire; ces droits sont établis de manière à tenir compte des coûts associés à la prestation des services en question. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes comme des changements à une inscription ou des recherches dans les dossiers. Il s'agit de droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes.

On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables et (ou) lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs au dépôt d'un document.

Développements organisationnels en 2021

Nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19)

En réponse à la déstabilisation sans précédent créée par la COVID-19, la CVMO a ajusté son orientation opérationnelle pour inclure un soutien accru aux employés, aux investisseurs et aux participants au marché. Elle a mis en œuvre des initiatives d'information auprès des investisseurs en lien avec la situation créée par la COVID-19 tout en cherchant des façons nouvelles et novatrices d'éduquer les investisseurs et de soutenir les investisseurs particuliers dans le contexte de placement complexe et incertain d'aujourd'hui. Elle a appuyé les participants au marché au moyen de diverses mesures d'allègement de la réglementation, comme des dispenses de dépôts réglementaires, des prolongations et une dispense temporaire des frais de retard. Son personnel est passé à un mode de travail virtuel tout en maintenant une efficacité opérationnelle. Les activités d'application de la loi de la CVMO demeurent robustes,

malgré le passage des enquêtes, des entrevues et des audiences du mode en personne à un mode virtuel. La CVMO continue de collaborer avec les autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) en cernant et en mettant en œuvre des mesures de soutien pour les participants au marché, le cas échéant.

Au début de la pandémie, la CVMO a mis en œuvre un plan de réduction des coûts ciblé pour faire face aux répercussions potentielles sur les produits découlant des conditions incertaines du marché financier. Bien qu'elle ait atteint la majorité des objectifs exposés dans son énoncé des priorités, un élément clé du plan de réduction des coûts comprenait le report de certains programmes de dépenses en immobilisations qui perturberaient le moins possible l'exécution de son mandat.

Les marchés se sont montrés jusqu'à présent en grande partie résilients, après s'être remis des perturbations initiales en mars et avril 2020. La charge de travail du personnel a considérablement augmenté avec l'examen de 645 prospectus de sociétés ouvertes, une hausse de 67 % par rapport à l'exercice précédent, et une augmentation de 10,2 % dans les évaluations des dossiers d'application de la loi. Elle continue de surveiller l'évolution du marché et la charge de travail opérationnelle pour déterminer si une augmentation de la capacité de fonctionnement est nécessaire. La CVMO continue de faire preuve de souplesse dans son cadre de surveillance de la gestion financière, ce qui lui permet de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux demandes changeantes de l'organisation en ces temps difficiles tout en maintenant une gestion prudente des coûts.

Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers de l'Ontario

La CVMO partage l'engagement du gouvernement de l'Ontario visant à rendre les marchés financiers de la province concurrentiels à l'échelle mondiale et à faire de l'Ontario un endroit attrayant en Amérique du Nord pour investir, faire prospérer des entreprises et créer des emplois. Dans

son Budget de 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il chercherait à faire avancer les recommandations faites par le groupe de travail dans son rapport final, rendues publiques le 22 janvier 2021. Bien qu'il continue d'examiner le rapport, le gouvernement a déclaré qu'il adoptera

les recommandations du groupe de travail pour améliorer la structure de la CVMO et élargir son mandat, tel qu'il est défini dans la nouvelle *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*. Le mandat a été élargi pour inclure la promotion de la formation de capital et de la concurrence sur les

marchés afin de faciliter la croissance économique. Dans le cadre de la nouvelle structure, le poste précédent de président et chef de la direction de la CVMO sera divisé en deux postes distincts, soit le poste de président et celui de chef de la direction. En outre, le conseil d'administration de la CVMO continuera d'assurer la

surveillance financière, réglementaire et opérationnelle, tandis qu'un tribunal distinct sera créé pour superviser les questions juridiques. Le gouvernement prévoit publier un projet de loi sur les marchés des capitaux pour remplacer la *Loi sur les valeurs mobilières* actuelle et d'y incorporer certaines des recommandations du

groupe de travail qui nécessitent des modifications législatives. La CVMO effectue également une analyse afin d'éclairer son processus de consultation réglementaire selon les recommandations du groupe de travail qui relèvent des règles de la CVMO.

Prolongation du mandat du président et chef de la direction

Le mandat de Grant Vingoe, président et chef de la direction de la CVMO, a été prolongé par le ministère des Finances de l'Ontario pour une période maximale d'un an, à compter du 15 avril 2021. La prolongation

du mandat permettra à la CVMO de continuer à faire preuve de leadership au moment où elle passera au nouveau cadre de gouvernance et mettra en oeuvre les autres changements proposés en vertu de la nouvelle

Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières.

Difficultés concernant le personnel

La capacité de la CVMO d'atteindre les buts et les objectifs stratégiques établis dans un environnement de travail à distance nécessitent des ressources suffisantes et appropriées. Attirer, motiver et retenir les meilleurs talents possédant des connaissances

spécialisées dans un environnement concurrentiel demeure une priorité. Bien que le nombre d'employés permanents à temps plein soit demeuré relativement stable tout au long de l'année, la CVMO demeure souple pour adapter son effectif

en fonction de l'augmentation du volume d'activités réglementaires et des directives du gouvernement de l'Ontario concernant les recommandations du groupe de travail.

Régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC)

À compter du 31 mars 2021, le conseil d'administration de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC) interrompt momentanément ses activités. La création d'un régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux a été retardée,

car les gouvernements participants – dont la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et le Yukon, en plus du gouvernement fédéral – continuent de prendre des mesures pour lutter contre la pandémie de

COVID-19. Des mesures ont été prises pour préserver les connaissances, les actifs et les résultats afin que le travail de l'OMAMC puisse reprendre à un moment ultérieur, lorsque la date de lancement du système coopératif sera plus sûre.

Faits saillants financiers

Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

À titre de société d'État autofinancée, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVM) fonctionne selon un système de recouvrement des coûts. Le graphique ci-dessous fournit une comparaison des résultats des deux dernières années.

L'excédent général au 31 mars 2021 s'élevait à 89,0 millions de dollars, en hausse de 9,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le produit total pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 était de 4,0 millions de dollars (3,0 %) supérieur à celui de l'exercice précédent. Les hausses de produits sont le résultat de la hausse des droits de participation des marchés financiers découlant de la croissance des marchés financiers de l'Ontario et de la hausse des droits d'activité perçus sur la mobilisation

des capitaux. Le total des charges avant recouvrements et frais financiers a été de 2,8 millions de dollars (2,2 %) supérieur à celui de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des salaires et des avantages sociaux partiellement contrebalancée par une baisse des services professionnels.

Le total des actifs et des passifs a augmenté de 13,4 millions de dollars et de 3,5 millions de dollars, respectivement. La croissance de

l'actif s'est surtout faite en trésorerie et principalement attribuable à l'excédent des produits sur les charges. L'augmentation du passif a été principalement attribuée à une augmentation de l'accumulation de vacances, car le personnel a pris moins de congés annuels au cours de l'année, et le moment des paiements aux fournisseurs et au personnel a été partiellement compensé par une diminution du passif de location.

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2021	Chiffres réels 2020	Chiffres réels 2019
Produits	138 434 \$	134 396 \$	129 353 \$
Charges	127 972	123 087	117 488
Excédent des produits sur les charges	10 462 \$	11 309 \$	11 865 \$
Excédent	88 982 \$	79 080 \$	67 516 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles (ajouts)	3 810 \$	3 839 \$	5 657 \$
Actif total*	460 293 \$	446 915 \$	340 233 \$
Passif total*	351 312 \$	347 835 \$	252 717 \$

* Les totaux de 2021 comprennent 267,6 millions de dollars de fonds affectés en vertu d'ordonnances et de règlements désignés ainsi que de fonds perçus par les ACVM pour l'exploitation et le réaménagement des systèmes nationaux (267,1 millions de dollars en 2020 et 227,4 millions de dollars en 2019).

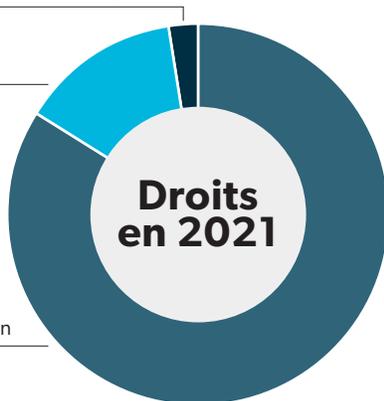
Produits

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, les produits totaux de 138,4 millions de dollars étaient supérieurs de 4,0 millions de dollars (3,0 %) par rapport à ceux de 2020 et supérieurs de 8,1 millions de dollars (6,2 %) par rapport au budget. Cette augmentation est attribuable à des droits de participation plus élevés et à des droits de mobilisation de capitaux plus élevés.

2,3 % Droits de dépôt tardif (frais de retard)

13,7 % Droits d'activité

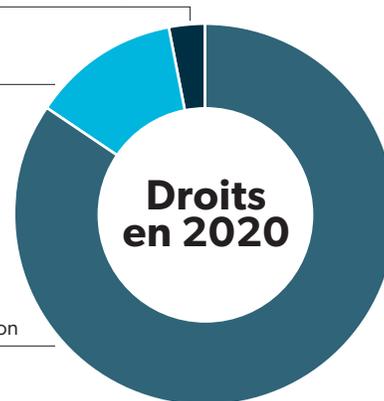
84,0 % Droits de participation



2,8 % Droits de dépôt tardif (frais de retard)

12,0 % Droits d'activité

85,2 % Droits de participation

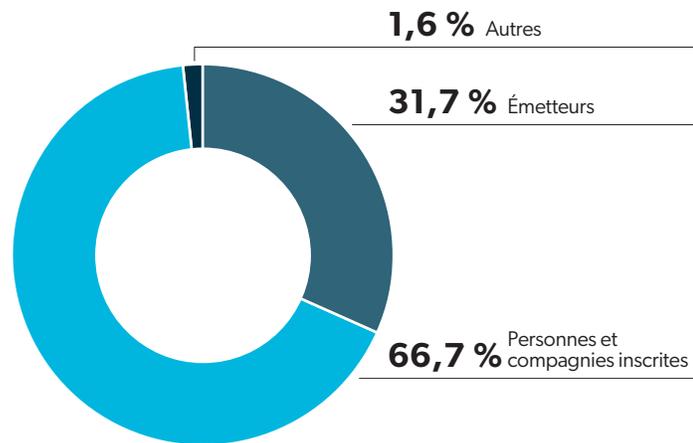


(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2021	Budget 2021	Chiffres réels 2020	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
PRODUITS							
Droits de participation	115 272 \$	110 441 \$	112 610 \$	4 831 \$	4,4 %	2 662 \$	2,4 %
Droits d'activité	18 816	15 350	15 918	3 466	22,6 %	2 898 \$	18,2 %
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	3 165	2 955	3 695	210	7,1 %	(530) \$	-14,3 %
Total des frais	137 253 \$	128 746 \$	132 223 \$	8 507 \$	6,6 %	5 030 \$	3,8 %
Divers	689 \$	574 \$	763 \$	115 \$	20,0 %	(74) \$	-9,7 %
Produit d'intérêts	492	992	1 410	(500)	-50,4 %	(918) \$	-65,1 %
Total des produits	138 434 \$	130 312 \$	134 396 \$	8 122 \$	6,2 %	4 038 \$	3,0 %

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits au cours du dernier exercice.

Droits de participation

Chiffres réels 2021	115,3 M\$
Budget 2021	110,4 M\$
Chiffres réels 2020	112,6 M\$

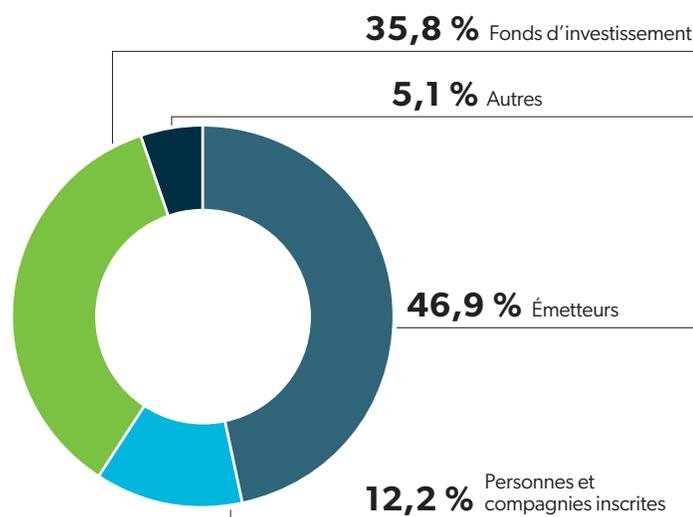


Les droits de participation sont établis selon une structure à plusieurs niveaux fondée sur les produits d'origine ontarienne spécifiés des personnes et compagnies inscrites et des participants non inscrits aux marchés financiers et sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs assujettis. En 2021, les produits tirés des droits de participation ont augmenté de 2,7 millions de dollars (2,4 %) par rapport à 2020, en grande partie en raison de la croissance des produits des entreprises inscrites et des participants non inscrits au marché des capitaux qui les font passer à des niveaux plus élevés.

Les produits tirés des droits de participation ont augmenté de 4,8 millions de dollars (4,4 %) en 2021 par rapport au budget, principalement en raison des compagnies et des personnes inscrites et des participants non inscrits au marché des capitaux.

Droits d'activité

Chiffres réels 2021	18,8 M\$
Budget 2021	15,4 M\$
Chiffres réels 2020	15,9 M\$

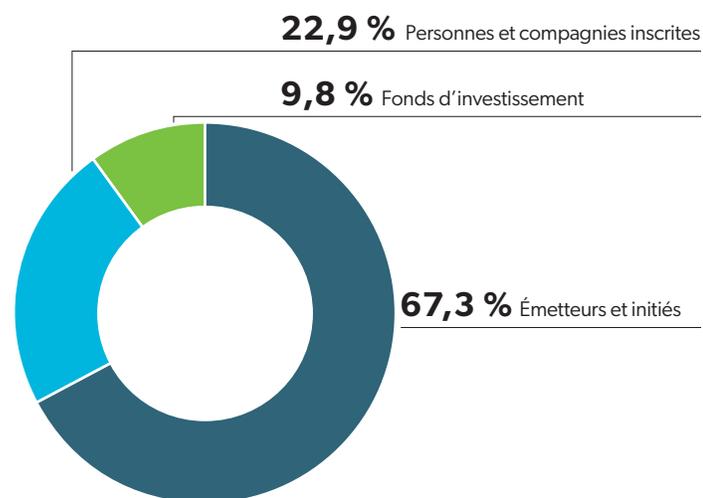


La majorité des droits d'activité des émetteurs sont facturés au titre des services liés aux placements de valeurs mobilières et aux demandes tels que les dépôts de prospectus ou les demandes de dispense selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. La majorité des droits d'activité sont facturés au titre des services liés aux inscriptions pour une nouvelle société ou d'un nouveau particulier et aux demandes.

Les produits au titre des droits d'activité ont augmenté de 2,9 millions de dollars (18,2 %) en 2021 par rapport à 2020, et de 3,5 millions de dollars (22,6 %) par rapport au budget, principalement en raison d'une augmentation des activités de mobilisation de capitaux des émetteurs, y compris les fonds d'investissement.

Frais de retard

Chiffres réels 2021	3,2 M\$
Budget 2021	3,0 M\$
Chiffres réels 2020	3,7 M\$



Les frais de retard sont déclenchés lorsque les participants au marché ne paient pas ou ne déposent pas les formulaires réglementaires aux dates d'échéance établies, comme l'exigent les lois sur les valeurs mobilières. Les frais de retard visent à promouvoir la conformité aux lois régissant les valeurs mobilières afin de permettre que les dépôts soient rendus publics en temps opportun et de veiller à ce que la CVMO puisse effectuer les tâches réglementaires requises.

Les produits au titre des frais de retard en 2021 ont diminué de 0,5 million de dollars (14,3 %) par rapport à 2020, principalement en raison d'une exonération temporaire des frais de retard pour une partie de l'exercice pour accommoder les participants au marché en temps de COVID-19. Les produits au titre des frais de retard ont été comparables à ceux prévus au Budget de 2021.

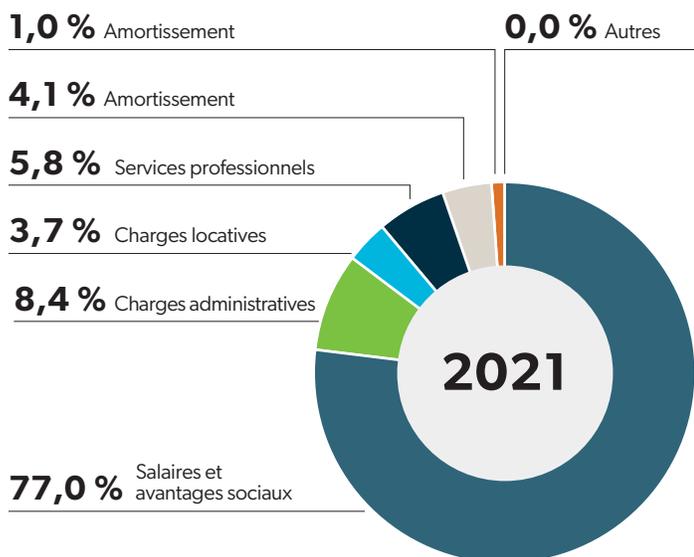
Intérêts

Chiffres réels 2021	0,5 M\$
Budget 2021	1,0 M\$
Chiffres réels 2020	1,4 M\$

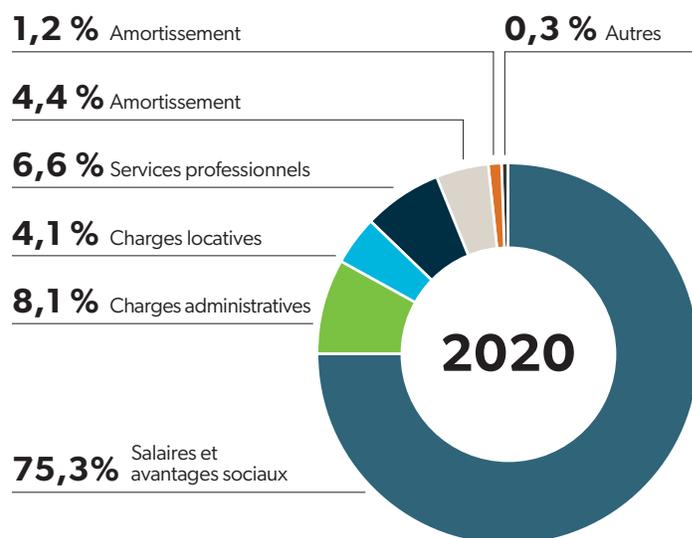
Les revenus d'intérêts proviennent des soldes de trésorerie et de réserve détenues dans les établissements bancaires canadiens. Comme les soldes détenus dans les établissements bancaires et les taux d'intérêt fluctuent tout au long de l'année, le niveau des produits d'intérêts reçus fluctue également. Les produits d'intérêts en 2021 étaient inférieurs de 0,9 million de dollars (65,1 %) par rapport à 2020 et de 0,5 million de dollars (50,4 %) par rapport au budget en raison d'un taux d'intérêt moyen inférieur de 0,63 % reçu en 2021, comparativement à 2,08 % en 2020.

Charges

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, le total des charges, avant les recouvrements et les frais financiers, de 129,1 millions de dollars était de 2,8 millions de dollars (2,2 %) supérieur à celui de 2020 et de 6,9 millions de dollars (5,1 %) supérieur à celui du budget.



inférieur à celui du budget. L'augmentation par rapport à 2020 est principalement attribuable à une augmentation des salaires et des avantages sociaux partiellement contrebalancée par une baisse des services professionnels.



(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2021	Budget 2021	Chiffres réels 2020	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget	Exercice précédent		
				\$	%	\$	%
CHARGES							
Salaires et avantages sociaux	99 330 \$	97 645 \$	95 099 \$	(1 685) \$	-1,7 %	(4 231) \$	-4,4 %
Charges administratives	10 808	13 337	10 188	2 529	0	(620)	-6,1 %
Charges locatives	4 779	5 427	5 137	648	0	358	7,0 %
Services professionnels	7 538	11 117	8 304	3 579	0	766	9,2 %
Dépréciation	5 268	6 119	5 540	851	0	272	4,9 %
Amortissement	1 309	1 521	1 521	212	0	212	14,0 %
Autres	47	839	482	792	1	435	90,2 %
Total des charges (avant les recouvrements et les frais financiers)	129 079 \$	136 005 \$	126 271 \$	6 926 \$	5,1 %	(2 808) \$	-2,2 %
Frais financiers	1 900 \$	1 820 \$	1 793 \$	(80) \$	-4,4 %	(107) \$	-6,0 %
Recouvrement du produit de l'assurance, déduction faite des pertes sur cession d'actifs	-	-	(622)	-	-	(622)	-100,0 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi	(528)	(1 000)	(2 993)	(472)	-47,1 %	(2 465)	-82,4 %
Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	(2 479)	(1 682)	(1 362)	797	47,5 %	1 117	82,0 %
Charges totales	127 972 \$	135 143 \$	123 087 \$	7 171 \$	5,3 %	(4 885) \$	-4,0 %

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges de la CVMO au cours du dernier exercice.

Salaires et avantages sociaux

Chiffres réels 2021	99,3 M\$
Budget 2021	97,6 M\$
Chiffres réels 2020	95,1 M\$

Les salaires et les avantages sociaux constituent le coût le plus important de la CVMO, représentant 77,0 % du total des charges (avant les recouvrements et les frais financiers). En 2021, les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 4,2 millions de dollars (4,4 %) par rapport à 2020, principalement en raison d'augmentations de la rémunération fondée sur le rendement et d'une augmentation des charges liées aux jours de congés annuels inutilisés. L'effectif actif moyen de la CVMO a augmenté de 3 postes, passant de 572 en 2020 à 575 en 2021.

Les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux ont augmenté de 1,7 million de dollars (1,7 %) par rapport au budget, principalement en raison d'une augmentation des charges liées aux congés annuels inutilisés.

Pour plus de détails sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux, voir la note 16 des états financiers.

Charges administratives

Chiffres réels 2021	10,8 M\$
Budget 2021	13,3 M\$
Chiffres réels 2020	10,2 M\$

Les charges administratives comprennent principalement les frais permanents de soutien et d'entretien des technologies de l'information (TI), les dépenses de la Commission ainsi que les coûts de recherche et de sensibilisation des intervenants. Les charges administratives ont augmenté de 0,6 million de dollars (6,1 %) par rapport à 2020, principalement en raison des coûts de maintenance des TI plus élevés alors que nous continuons d'investir dans les logiciels hébergés dans le nuage.

Les charges administratives ont été inférieures de 2,5 millions de dollars (19,0%) à celles prévues dans le budget. Les coûts liés à la technologie de l'information, à la recherche et à la sensibilisation des intervenants ont été inférieurs au budget en raison des mesures de réduction des coûts mises en œuvre au cours de l'année, ce qui a entraîné le report des projets de TI à 2022. De plus, des économies ont été réalisées grâce à des droits d'utilisation mensuels moins élevés pour certaines applications de TI. Les charges de la Commission ont diminué en raison de la diminution du nombre d'audiences et de commissaires par rapport aux charges prévues au budget.

Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la note 17 des états financiers.

Services professionnels

Chiffres réels 2021	7,5 M\$
Budget 2021	11,1 M\$
Chiffres réels 2020	8,3 M\$

Les services professionnels comprennent les conseillers qui fournissent des services spécialisés pour répondre aux besoins opérationnels et réglementaires et couvrir les coûts partagés des ACVM. En tant que membre des ACVM, la CVMO a payé 38,8 % (38,7 % en 2020) des coûts de fonctionnement du bureau des ACVM et des projets conjoints avec les ACVM en fonction du pourcentage de la population de son administration par rapport à toutes les administrations participantes.

Les charges au titre des services professionnels ont diminué de 0,8 million de dollars (9,2 %) par rapport à 2020 et de 3,6 millions de dollars (32,2 %) par rapport au budget, principalement en raison des mesures de réduction des coûts, y compris la réduction des dépenses pour les projets de TI et la diminution des dépenses consacrées aux services juridiques externes pour le recouvrement des sanctions pécuniaires impayées et les questions d'application de la loi. En 2021, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 2,5 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2020). De ce montant, la CVMO a payé 1,0 million de dollars (0,9 million de dollars en 2020).

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouverts sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'imposition d'une sanction pécuniaire, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant

au recouvrement final de cette sanction, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En 2021, 0,5 million de dollars en coûts d'application de la loi a été constaté (3,0 millions de dollars en 2020).

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs et d'amélioration des connaissances

Le sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario établit que des sommes d'argent recouvrées dans le cadre de l'application de la loi peuvent être désignées « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux ».

Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté 2,5 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts d'éducation et de l'amélioration des connaissances des investisseurs provenant des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés (1,4 million de dollars en

2020). L'augmentation est principalement attribuable au recouvrement des coûts de la refonte du site Web de la CVMO et à des projets de recherche comportementale qui répondent à la définition d'activités recouvrables admissibles selon la définition de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et approuvés par le conseil d'administration de la CVMO. Ces recouvrements sont examinés et approuvés par le Comité des finances et de l'audit tous les trimestres.

Liquidités et situation financière

Analyse de nos liquidités, de nos flux de trésorerie, de nos activités de financement et de l'évolution de notre situation financière

Liquidités

Le 31 mars 2021, la CVMO détenait 101,7 millions de dollars en espèces (84,2 millions de dollars en 2020) et 20,0 millions de dollars en actif de fonds de réserve (20,0 millions de dollars en 2020), pour un total combiné de 121,7 millions de dollars (104,2 millions de dollars en 2020). La CVMO a également accès à une marge de crédit renouvelable de 52 millions de dollars. La CVMO détient un niveau suffisant de trésorerie, d'actif de fonds de réserve, et d'accès au crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

Traditionnellement, environ 72 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de chaque

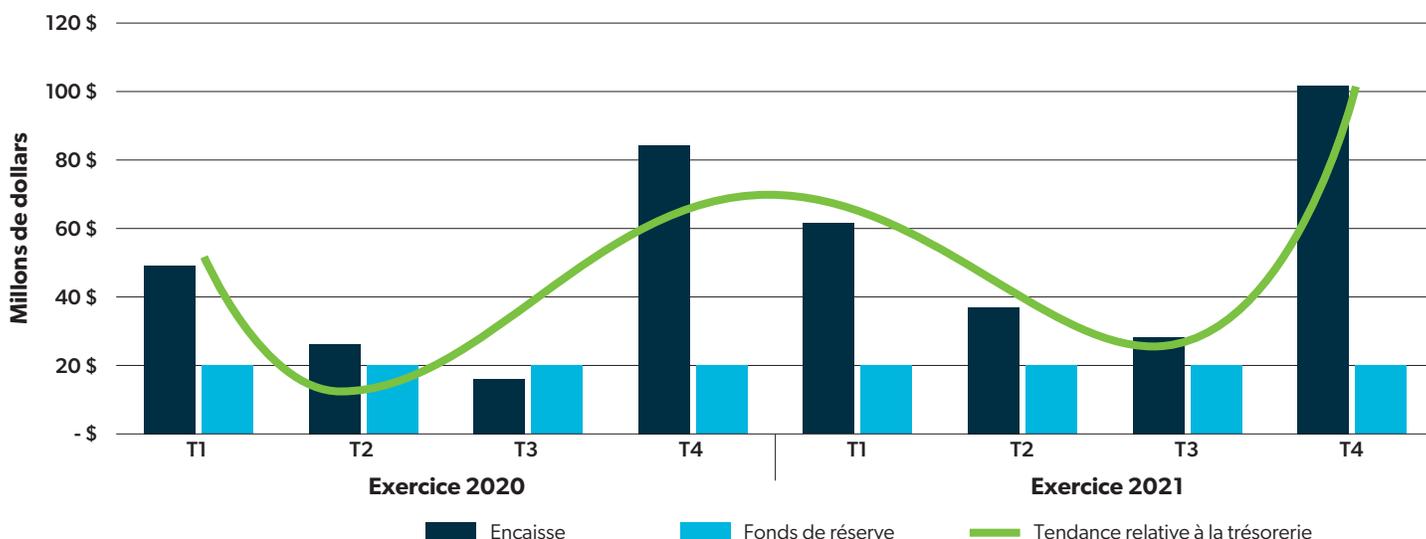
exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Les fonds reçus au cours du dernier trimestre représentent principalement les droits de participation annuels utilisés pour financer la plupart de nos charges d'exploitation au cours de l'exercice suivant. Comme l'illustre le graphique « Tendances des flux de trésorerie », il y a habituellement une baisse constante des soldes de trésorerie entre le deuxième trimestre et le début du quatrième trimestre, les soldes de trésorerie étant à leur plus bas entre le deuxième et le troisième trimestre de chaque année.

Environ 83 % des produits de la CVMO proviennent des droits de participation, qui sont perçus au moyen d'une structure à plusieurs niveaux et qui

fluctuent en fonction des activités des marchés financiers. La CVMO gère avec prudence le risque de liquidité lié aux déficits de trésorerie saisonniers et aux ralentissements des marchés financiers en utilisant trois leviers essentiels, dans cet ordre : la trésorerie, un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars et une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars.

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars, approuvé par le ministre des Finances de l'Ontario, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Les principaux critères de placement des fonds sont la protection du

Tendance relative au flux de trésorerie



capital et la liquidité. La CVMO comptabilise les produits d'intérêts du fonds de réserve avec les activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte dans l'état de la situation financière pour en souligner l'utilisation restreinte. De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la note 8 des états financiers.

La marge de crédit est un outil essentiel pour financer les déficits saisonniers au cours des périodes de déficit prévu des produits sur les charges. Il n'y a aucune exigence d'engagement financier en ce qui a trait à la marge de crédit. L'accord régissant la marge de crédit en

cours prend fin le 30 juin 2022, tel qu'approuvé par le ministre des Finances.

Comme notre conseil d'administration l'a autorisé, nous visons à maintenir des fonds combinés de trésorerie et de réserve représentant environ six mois de charges d'exploitation. Ces stratégies de gestion financière sont nécessaires pour réduire au minimum les perturbations en période de ralentissement afin que la CVMO puisse continuer à s'acquitter efficacement de son mandat. Cette stratégie est également avantageuse pour les participants au marché en réduisant la nécessité d'augmenter les frais pendant les périodes de

ralentissement du marché financier. La CVMO fait des prévisions sur plusieurs années afin de prévoir et de maintenir les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins sur le plan opérationnel et celui des dépenses en immobilisations importantes.

En date du 31 mars 2021, la CVMO avait un actif à court terme de 107,6 millions de dollars (91,8 millions de dollars en 2020) et un passif à court terme de 26,7 millions de dollars (22,2 millions de dollars en 2020), ce qui donne un ratio de liquidité générale de 4,0:1 (4,1:1 en 2020). La diminution du ratio actuel est principalement attribuable à une augmentation des comptes fournisseurs et autres créditeurs.

Flux de trésorerie

En 2021, aucun actif du fonds de réserve n'a été utilisé, pas plus que la marge de crédit renouvelable. C'était également le cas en 2020, tant pour les fonds de réserve que pour la marge de crédit. Les flux de trésorerie découlant

des activités de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 21,8 millions de dollars (15,4 millions de dollars en 2020). Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

se sont élevés à 2,2 millions de dollars (3,2 millions de dollars en 2020). Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement se sont élevés à 2,1 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2020).

Instruments financiers

La CVMO utilise sa trésorerie et l'actif du fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la note 3 a) des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Les fonds affectés à

l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent des investissements de 150,6 millions de dollars. La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements parce qu'ils sont rachetables et d'une courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la note 11 des états financiers.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.

Situation financière

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2021	Chiffres réels 2020	Écart	
			\$	%
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	101 683 \$	84 220 \$	17 463 \$	20,7 %
Comptes clients et autres débiteurs	3 414	3 624	(210)	-5,8 %
Charges payées d'avance	2 493	3 968	(1 475)	-37,2 %
À LONG TERME				
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés*	117 001 \$	118 394 \$	(1 393) \$	-1,2 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	150 623	148 730	1 893	1,3 %
Fonds de réserve	20 000	20 000	—	—
Créance locative	3 270	3 404	(134)	-3,9 %
Actifs au titre du droit d'utilisation	48 584	51 620	(3 036)	-5,9 %
Immobilisations corporelles	5 224	6 000	(776)	-12,9 %
Immobilisations incorporelles	8 002	6 955	1 047	15,1 %
PASSIF				
À COURT TERME				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	24 464 \$	20 022 \$	4 442 \$	22,2 %
Obligations locatives	2 212	2 138	74	3,5 %
À LONG TERME				
Obligations locatives	51 900 \$	54 112 \$	(2 212) \$	-4,1 %
Passif au titre des régimes de retraite	5 112	4 439	673	15,2 %
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés*	117 001	118 394	(1 393)	-1,2 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	150 623	148 730	1 893	1,3 %

* Représente les fonds comptabilisés au titre d'ordonnances et de règlements désignés dont l'utilisation est limitée conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la Loi sur les valeurs mobilières.

** Représente les fonds recueillis et gérés par les ACVM pour exploiter et réaménager les systèmes nationaux.

Le texte ci-après traite des changements les plus importants dans la situation financière de la CVMO.

Actifs

Trésorerie

2021	101,7 M\$
2020	84,2 M\$

La trésorerie a augmenté de 17,5 millions de dollars (20,7 %) en 2021, en raison principalement de l'excédent des produits sur les charges et d'une augmentation des comptes clients et des autres débiteurs.

Charges payées d'avance

2021	2,5 M\$
2020	4,0 M\$

Les charges payées d'avance ont diminué de 1,5 million de dollars (37,2 %), principalement en raison des renouvellements plus courts de divers contrats de TI au dernier trimestre de 2021 comparativement à 2020.

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

2021	117,0 M\$
2020	118,4 M\$

(i) Contexte des sanctions pécuniaires

Si une personne contrevient au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises, la CVMO peut introduire une instance d'application de la loi contre elle. Certains de ces cas sont entendus par un comité formé de commissaires de la CVMO agissant à titre d'arbitres indépendants et peuvent entraîner des sanctions pécuniaires. Les sanctions pécuniaires reflètent ce que le comité d'audience croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Les sanctions pécuniaires visent également à dissuader les autres de contrevenir aux lois sur les valeurs mobilières.

(ii) Fonds désignés

Un comité d'audience peut désigner des fonds payables à la Commission en vertu d'ordonnances et de règlements à l'amiable (« fonds désignés ») à des fins de distribution conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières*. La Loi permet d'allouer les fonds désignés à des tiers ou à leur profit, ou d'être utilisés par la Commission dans le but d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou d'améliorer par ailleurs les connaissances et l'information mises à la disposition du public concernant le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des marchés financiers. Les tiers bénéficiaires de ces fonds comprennent les investisseurs lésés, les dénonciateurs et les personnes qui se consacrent à faire progresser les intérêts des investisseurs.

(En milliers de dollars)	2021	2020
Sanctions pécuniaires totales imposées au cours de l'exercice	11 123 \$	42 304 \$
Montant total payé ou à payer aux investisseurs	4 030	7 467
Montant total recouvré par la CVMO pour les activités d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	2 483	1 235
Montant total payé aux dénonciateurs	585	525

En général, nous incluons les paiements effectués directement par les intimés aux investisseurs lésés dans le total des sanctions pécuniaires imposées au cours de l'année. Il n'y avait pas de tels paiements en 2021 (1 million de dollars en 2020). Bien que ce montant soit pris en compte dans nos statistiques de sanctions, dans le cadre du total des sanctions pécuniaires imposées durant l'exercice, il ne fait pas partie du solde des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, puisque les montants dus sont payés directement aux investisseurs par les intimés et non par la CVMO.

Le total des montants payés ou payables aux investisseurs lésés par la CVMO ou directement par les intimés s'est élevé à 4,0 millions de dollars (7,5 millions de dollars en 2020). En 2021, les montants au titre du recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs de la CVMO approuvés par le conseil d'administration ont totalisé 2,5 millions de dollars (1,2 million de dollars en 2020). En 2021, la CVMO a versé 0,6 million de dollars aux dénonciateurs (0,5 million de dollars en 2020). Les

paiements aux dénonciateurs, qui sont par nature incertains, ne sont pas susceptibles de suivre une tendance.

En date du 31 mars 2021, le solde accumulé des fonds désignés était de 117,0 millions de dollars (118,4 millions de dollars en 2020). De cette somme, 116,6 millions de dollars étaient détenus en trésorerie (117,0 millions de dollars en 2020) et 0,4 million de dollars étaient jugés recouvrables (1,4 million de dollars en 2020). En tenant compte des fonds mis de côté pour une distribution possible aux investisseurs lésés, 110,1 millions de dollars (75,5 millions de dollars en 2020) des fonds sont disponibles à des fins de distribution. L'augmentation des fonds disponibles à des fins de distribution en 2021 est principalement due aux recouvrements et allocations de montants élevés des ordonnances des dernières années. Au total, 43,7 millions de dollars sont réservés aux paiements des dénonciateurs, au recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs et à d'autres activités liées aux investisseurs.

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés sont présentés à la note 6 des états financiers.

Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à recouvrer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations des sanctions et les recouvrements depuis l'imposition de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de recouvrement auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de recouvrement auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible. Le taux de recouvrement est passé de 96,7 % en 2020 à 51,6 % en 2021 en raison des évaluations plus élevées découlant des audiences contestées comparativement aux règlements réels. Le taux de recouvrement varie d'une année à l'autre en fonction de la nature des dossiers présentés par la Direction de l'application de la loi.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.ca.

Le tableau ci-dessous montre les taux de recouvrement des montants des sanctions pour les deux dernières années.

(En milliers de dollars) 2021	Imposés*	Recouvrés**	Recouvrés en %
Règlements	5 958 \$	5 744 \$	96,4 %
Audiences contestées	5 165	-	0,0 %
Total	11 123 \$	5 744 \$	51,6 %
2020	Imposés*	Recouvrés**	Recouvrés en %
Règlements	39 963 \$	39 963 \$	100,0 %
Audiences contestées	1 345	-	0,0 %
Total	41 308 \$	39 963 \$	96,7 %

* Ne tient pas compte des montants payés directement par les intimés aux investisseurs.

** Les recouvrements sont calculés en fonction des montants ordonnés, par exercice financier, et des montants recouvrés à la suite de ces ordonnances.

Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM

2021	150,6 M\$
2020	148,7 M\$

Les principaux systèmes des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI), du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et du système de surveillance et d'analyse du marché.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. Les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs (PA). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

En juin 2016, les principaux administrateurs ont signé une entente avec CGI Services-conseils en technologies de l'information inc. pour remplacer les systèmes nationaux de base des ACVM par un système en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs au profit des participants au marché. Le réaménagement a commencé selon une démarche échelonnée sur plusieurs années à compter de 2018. Les principaux administrateurs jouissent de certains droits de résiliation, avec et sans justification, énoncés dans l'entente. De plus amples renseignements sur les ententes contractuelles des systèmes nationaux des ACVM et les résultats financiers sont présentés aux notes 7 et 18 des états financiers.

De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

Actifs au titre du droit d'utilisation

2021	48,6 M\$
2020	51,6 M\$

Les actifs au titre du droit d'utilisation a diminué de 3,0 millions de dollars (5,9 %) en raison de l'amortissement des contrats de location pour la location de bureaux et d'équipement d'imprimante. De plus amples renseignements sur les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés à la note 12 des états financiers.

Immobilisations corporelles

2021	5,2 M\$
2020	6,0 M\$

Les immobilisations corporelles ont diminué de 0,8 million de dollars (12,9 %) en 2021 en raison de l'augmentation de l'amortissement des actifs par rapport aux achats effectués au cours de l'exercice. De plus amples renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la note 9 des états financiers.

Immobilisations incorporelles

2021	8,0 M\$
2020	7,0 M\$

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 1,0 million de dollars (15,1 %) en 2021 en raison des dépenses engagées au titre de la création de l'initiative du système intégré SEDAR+. De plus amples renseignements sur les immobilisations incorporelles sont présentés à la note 10 des états financiers.

Passif

Comptes fournisseurs et autres créditeurs

2021	24,5 M\$
2020	20,0 M\$

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs ont augmenté de 4,4 millions de dollars (22,2 %) principalement en raison de l'augmentation du nombre de congés annulés accumulés (puisque le personnel a pris moins de vacances au cours de l'année) et en raison du moment où les charges à payer pour la rémunération des fournisseurs et des employés ont été accumulées. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont présentés à la note 11 des états financiers.

Obligations locatives à long terme

2021	51,9 M\$
2020	54,1 M\$

Les obligations locatives à long terme ont diminué de 2,2 millions de dollars (4,1 %) en raison des paiements effectués sur les contrats de location. De plus amples renseignements sur les obligations locatives sont présentés à la note 12 des états financiers.

Stratégie de 2022

Plans et perspectives pour l'exercice 2022

Chaque année, la CVMO publie un *énoncé des priorités* décrivant les domaines sur lesquels elle se concentrera pour remplir son mandat. Le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances.

À l'automne 2020, la CVMO a publié son énoncé des priorités proposé pour l'exercice 2022. En janvier 2021, le groupe de travail a publié son rapport, et le gouvernement de l'Ontario a depuis adopté des recommandations

relatives à la structure et au mandat et envisage d'autres recommandations, dont certaines nécessiteront des modifications législatives. L'énoncé des priorités final de la CVMO pour 2022 intègre les effets des recommandations adoptées par le

gouvernement et les commentaires des intervenants sur l'énoncé des priorités provisoire. L'énoncé des priorités le plus récent se trouve à l'adresse www.osc.ca/fr/notre-sujet/accountability/enonces-de-priorites-de-la-cvmo.

Énoncé des priorités

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

- Appuyer la mise en œuvre de réformes axées sur le client
- Mettre en œuvre les règles sur les commissions intégrées dans les fonds communs de placement et mettre fin à l'option de paiements des frais d'acquisition reportés (FAR) pour les fonds communs de placement en coordination avec la règle harmonisée des ACVM
- Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers
- Renforcer les recours offerts aux investisseurs par l'intermédiaire de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OBSI), grâce à des activités stratégiques et de surveillance
- Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun
- Publier un exposé de principe concernant le cadre pour les organismes d'autoréglementation (OAR)
- Continuer d'élargir la surveillance systémique des risques
- Renforcer la surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs et des autres contrepartistes
- Faire avancer les travaux sur les recommandations stratégiques du groupe de travail énoncées dans le Budget de 2021 du gouvernement de l'Ontario

- Améliorer la communication d'informations sur les changements climatiques
- Intégrer de nouveaux mandats pour favoriser la formation de capital et la concurrence dans nos activités

Réduire le fardeau réglementaire

- Élaborer un cadre amélioré pour réduire le fardeau et moderniser la réglementation

Faciliter l'innovation financière

- Mettre en œuvre le plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation
- Consulter les entreprises innovantes et soutenir l'innovation sur les marchés financiers

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

- Réaménagement des systèmes nationaux des ACVM
- Moderniser la plateforme technologique de la CVMO
- Promouvoir l'inclusion, l'équité et la diversité
- Continuer de surveiller les répercussions causées par la pandémie de COVID-19 et de s'y adapter
- Mettre en œuvre les changements structurels à la CVMO énoncés dans la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*

Perspectives financières de 2022

Les produits prévus pour 2022 sont de 127,9 millions de dollars, ce qui reflète une baisse de 10,5 millions de dollars (8,1 %) par rapport aux résultats réels de 2021. Les conditions du marché des capitaux, qui sont devenues très instables depuis le début de la pandémie, ont un effet direct sur la majorité de nos produits. La forte reprise des marchés financiers enregistrée au cours de la seconde moitié de l'exercice se reflète dans les résultats de 2021, puisque la plupart des droits de participation sont perçus au quatrième trimestre. Cette croissance récente n'a pas été prise en compte dans le budget des produits de 2022.

Les charges, à l'exclusion de la mise en œuvre des recommandations adoptées par le groupe de travail, sont de 140,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,2 % par rapport au budget de 2021 et de 10,1 % par rapport aux résultats réels de 2021. Les économies réalisées en 2021 étaient principalement attribuables à des réductions ciblées des coûts et à des économies naturelles découlant des mesures de confinement, comme la réduction des frais de déplacement et de bureau. Bien que les mesures de confinement puissent continuer d'avoir une incidence sur les coûts l'an prochain, nous ne prévoyons pas poursuivre notre plan de réduction des coûts, mais plutôt mettre en œuvre les initiatives reportées de 2021. Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 de la CVMO comprennent des investissements axés sur les secteurs de croissance suivants :

- L'éducation des investisseurs grâce à des initiatives élargies de sensibilisation et de littératie financière, y compris l'introduction d'autres méthodes pour faire progresser l'éducation et la protection des investisseurs
- Le fonctionnement complet du nouveau Bureau de la croissance économique et de l'innovation de la CVMO, y compris un engagement accru auprès des entreprises de technologies financières pour appuyer l'innovation sur les marchés financiers
- Soutenir la surveillance systématique des risques par la poursuite du développement d'un référentiel de données sur les transactions de produits dérivés de gré à gré
- Mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle de l'organisme pour moderniser la technologie de la CVMO, acquérir des données de marché appropriées et accélérer la numérisation des activités de la CVMO. La stratégie consiste à élaborer une feuille de route de transformation numérique et à remplacer les anciens systèmes par des plateformes infonuagiques modernes afin d'optimiser les activités réglementaires et administratives de la CVMO. De plus, nous prévoyons utiliser la technologie robotisée d'automatisation des processus pour réaliser des gains d'efficacité dans certains secteurs d'activité ayant des tâches manuelles répétitives. Cette stratégie exige des dépenses importantes au cours des prochaines années, et le passage à des solutions infonuagiques fait passer les coûts du budget d'immobilisations au budget de fonctionnement.

Les dépenses en immobilisations prévues pour 2022 s'élèvent à 5,4 millions de dollars, ce qui comprend principalement les coûts d'intégration des systèmes locaux à SEDAR+, les améliorations locatives pour terminer la construction d'un étage supplémentaire loué au cours de l'exercice 2020 et les projets de modernisation de l'infrastructure technologique.

La CVMO prévoit puiser dans son excédent au cours des prochains exercices pour financer des programmes pluriannuels clés. Les domaines d'intérêt comprennent les secteurs de croissance susmentionnés, qui nécessitent des investissements importants. De plus, nous prévoyons une augmentation considérable des dépenses ponctuelles et continues pour donner suite aux recommandations adoptées par le groupe de travail. Nous continuons d'évaluer si les droits facturés aux participants au marché demeurent appropriés en évaluant les futures exigences relatives au flux de trésorerie, y compris les besoins récents en ressources pour donner suite aux recommandations du groupe de travail et la croissance des activités de réglementation.

Estimations comptables cruciales

Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conforme aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) exige que la direction de la CVMO formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, estimations et hypothèses sont considérés comme « essentiels » si l'une des conditions suivantes est remplie :

- ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses avaient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- il est probable que des modifications soient apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la CVMO.

On a fait appel au *jugement* pour déterminer le traitement comptable approprié du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs, des obligations locatives et des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM.

Les *sources d'incertitude relatives aux estimations* comprenaient principalement les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires, les obligations locatives, les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

Prises de position comptables

Se reporter à la note 21 des états financiers vérifiés pour connaître les nouvelles prises de position ou les prises de position qui ont été révisées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Risques et gestion des risques

La façon dont nous gérons les risques menace notre capacité d'atteindre nos objectifs stratégiques

Aperçu de la gestion des risques

La CVMO doit gérer un éventail croissant de risques découlant du rythme des changements et de la complexité croissante des marchés financiers au Canada et à l'échelle mondiale. La CVMO a mis en place un cadre de gestion du risque qui s'appuie sur la norme internationale de gestion du risque ISO 31000. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles.

La CVMO utilise un modèle de « trois lignes de défense » comprenant les éléments suivants :

- Des processus de gestion des risques qui utilisent un processus ascendant pour déterminer, évaluer et gérer les risques propres aux directions. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continue du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures nécessaires et des mesures de conformité, au besoin.

- La fonction centralisée de gestion des risques pour faciliter les activités liées aux risques de l'entreprise et la tenue d'un inventaire des risques de l'entreprise. Cette fonction comprend une vue descendante et ascendante des risques et des contrôles en place au sein de la CVMO. La portion descendante décrit l'environnement dans lequel la CVMO œuvre, alors que la portion ascendante traite des risques opérationnels quotidiens qui pourraient influencer sur sa capacité à faire son travail.
- L'audit interne aide la CVMO à élaborer, à évaluer et à améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines. L'audit interne de la CVMO est régi par une Charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel également approuvé par le conseil chaque année. Le directeur général de l'audit interne présente les résultats des audits internes au Comité des risques du conseil d'administration et il remet un résumé annuel des principales constatations de l'audit interne au conseil d'administration.

La surveillance de la gestion des risques est assurée par le Comité de gestion des risques, composé

de cadres supérieurs de la CVMO et du Comité des risques du conseil d'administration. Des processus sont en place pour examiner régulièrement les changements importants apportés à l'inventaire des risques d'entreprise de la CVMO, au profil de risque de la CVMO et aux risques nouveaux ou émergents. De plus, le conseil d'administration a adopté un code de conduite et une pratique de gouvernance (détails accessibles à l'adresse <https://www.osc.ca/fr/notre-sujet/gouvernance>) qui décrivent les principales exigences et responsabilités de tous les employés en matière de conformité.

Risques liés aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal.

La CVMO dépend des systèmes des ACVM, exploités par CGI, pour percevoir la majorité de ses droits de participation et permettre aux participants au marché d'effectuer les dépôts réglementaires. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé

sur un examen et une évaluation de la conception des contrôles internes et de l'efficacité des systèmes des ACVM et de services externes offerts par CGI. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans. L'essai le plus récent, effectué en janvier 2021, a permis de conclure que les systèmes des ACVM utilisés pour percevoir les droits ont repris avec succès.

La CVMO pourrait être redevable de façon conditionnelle des réclamations ou des coûts associés au fonctionnement des systèmes des ACVM. De plus amples renseignements à cet égard sont fournis à la note 18 des états financiers.

Risque pour la sécurité de l'information

La CVMO a mis en place des contrôles de sécurité pour protéger la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la responsabilité et l'assurance de l'information que la CVMO recueille, génère et traite dans le cadre de ses activités normales.

Conformément aux pratiques exemplaires du secteur, la CVMO a élaboré et mis en œuvre un programme complet de sécurité de l'information, conforme au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST). Le programme met en place un cadre de gouvernance en matière de sécurité et établit un ensemble de politiques, de normes et de procédures. Les stratégies reposent sur des contrôles techniques et des processus opérationnels conçus pour reconnaître et détecter les incidents relatifs à la sécurité des données, protéger celles-ci, réagir aux incidents et reprendre les activités. Les risques de sécurité font l'objet

d'un suivi et sont surveillés dans le cadre de la gestion des risques de la CVMO. De plus, la CVMO a souscrit une assurance en matière de cybersécurité.

La CVMO est consciente du fait que le risque d'intrusion dans ses systèmes et ses réseaux ne peut pas être entièrement éliminé. Une effraction importante pourrait avoir des conséquences négatives sur les marchés financiers et sur la réputation de la CVMO.

Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan détaillé de continuité des activités (PCA), d'un plan en cas de pandémie et d'un plan de continuité des activités pour les directions (PCAD) afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Les PCA et PCAD sont continuellement examinés et peaufinés et comprennent des stratégies pour gérer efficacement divers scénarios de perturbation des activités et du marché. La CVMO a efficacement mis à exécution son plan de continuité des activités en réponse à la pandémie de COVID-19 et a été en mesure de poursuivre ses activités de base.

Risque financier

La CVMO a mis en œuvre des mesures d'atténuation du risque financier afin de maintenir sa santé financière en vue de l'exécution de son mandat. L'incidence du risque de volatilité des marchés financiers sur les produits de la CVMO est atténuée grâce à l'utilisation de divers leviers, comprenant la trésorerie, les fonds de réserve et une marge de crédit. Le principal risque de crédit de la CVMO est la concentration de 84,9 % de ses actifs financiers auprès de deux institutions financières de l'annexe I.

Une analyse complète des risques associés aux instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

La CVMO a mis en place des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction, afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité de la gestion financière et des états financiers, conformément aux IFRS. Ces contrôles font l'objet d'examen annuels dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif des poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Résumé des résultats du programme CIIF

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et mis à jour au besoin. Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité des processus de contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2021. L'évaluation a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control –

Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). D'après cette évaluation, la CVMO a conclu qu'il n'y avait pas de faiblesses importantes et que les processus de contrôle interne de l'information financière sont bien conçus et fonctionnent efficacement pour réduire le risque d'anomalie significative à un niveau acceptable.